



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Etat des lieux de l'élevage en Guadeloupe et priorités sanitaires

DAAF - REVOSA

Jeudi 22 mars 2018

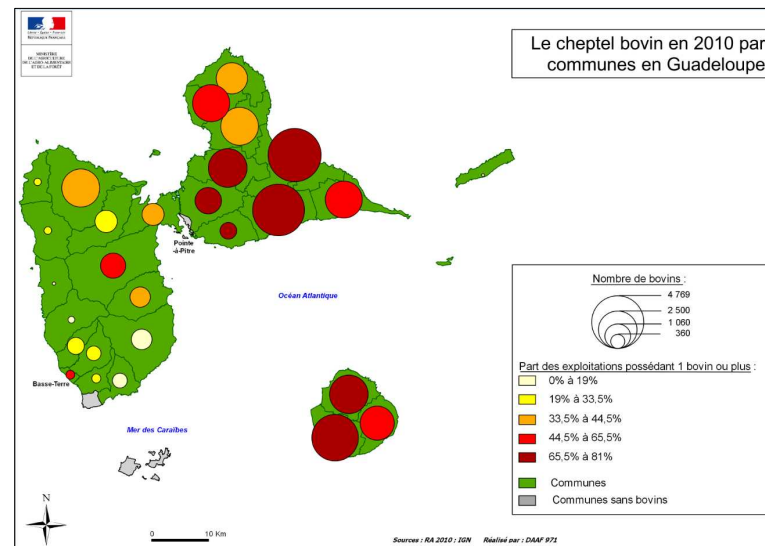
PoI KERMORGANT, directeur adjoint

Plan

- Les élevages en Guadeloupe : quelques chiffres.
- Les priorités sanitaires
 - 1 – la chlordécone
 - 2 – Les dangers sanitaires en santé animale
- La gouvernance sanitaire
- Le dispositif de surveillance
- La formation des vétérinaires
- La biosécurité en élevage de volailles
- Le plan ECOANTIBIO.

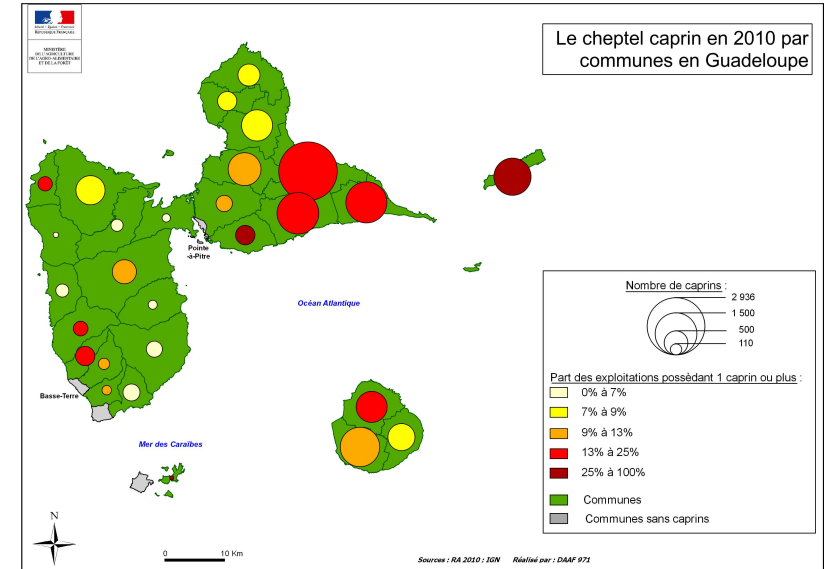
Les élevages de bovins en Guadeloupe

- Nombre de détenteurs :
 - Environ 6 000 (données EDE 2017)
 - 4 073 (Recensement agricole 2010)
- Nombre de bovins :
 - 45 200 (données EDE 2017)
 - 41 722 (estimation Agreste 2017)



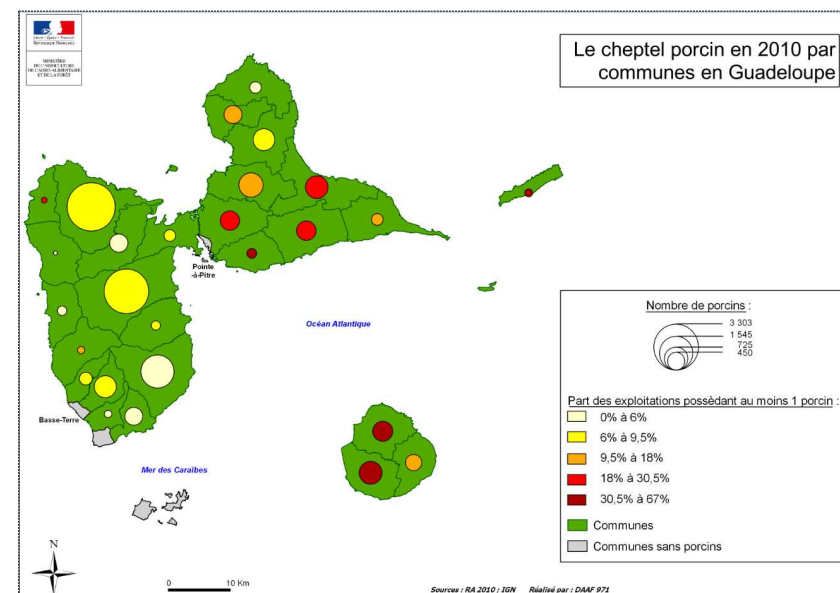
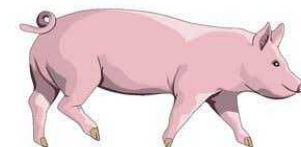
Les élevages de petits ruminants

- Nombre de détenteurs :
 - Données RA 2010 :
 - 966 élevages caprins
 - 94 élevages ovins
 - Données EDE 2017 : 202 élevages
 - 130 élevages caprins,
 - 49 élevages caprins et ovins,
 - 23 élevages ovins
- Nombre d'animaux :
 - Caprins :
 - 15 883 en 2010
 - 8 951 en 2016 → - **43 %** depuis 2010
 - Ovins :
 - 1 533 en 2010



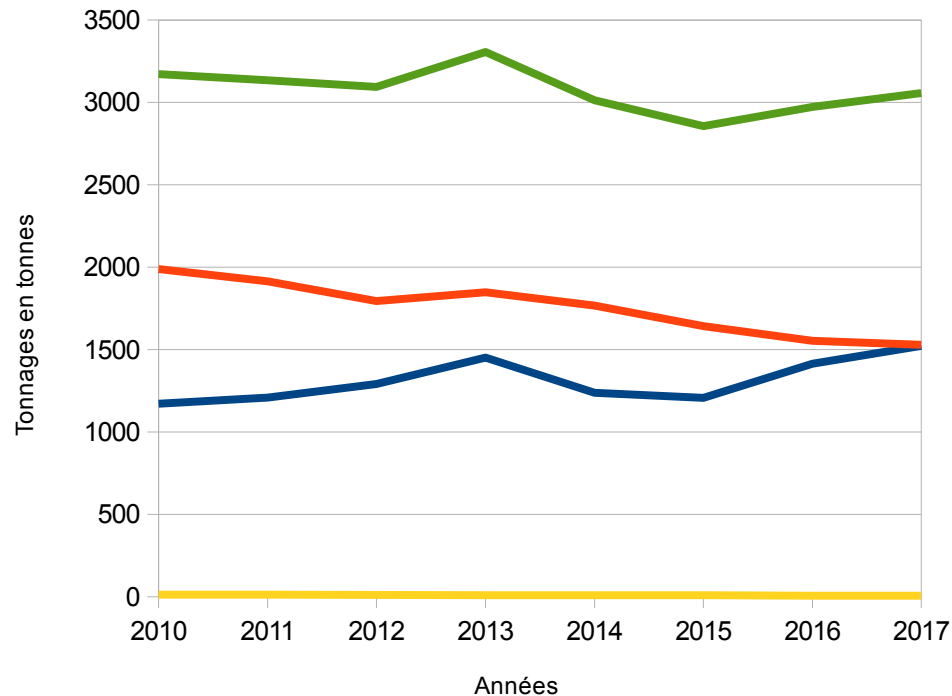
Les élevages de porcs

- Nombre de détenteurs professionnels :
 - 44 établissements de plus de 30 porcs en 2010 (RA 2010)
 - 29 élevages professionnels en 2017 (Données SALIM)
- Nombreux petits détenteurs :
 - 1 250 élevages recensés en 2010 dont 74 % avec moins de 5 porcs :



Evolution des abattages depuis 2010

Evolution des abattages en Guadeloupe de 2010 à 2017



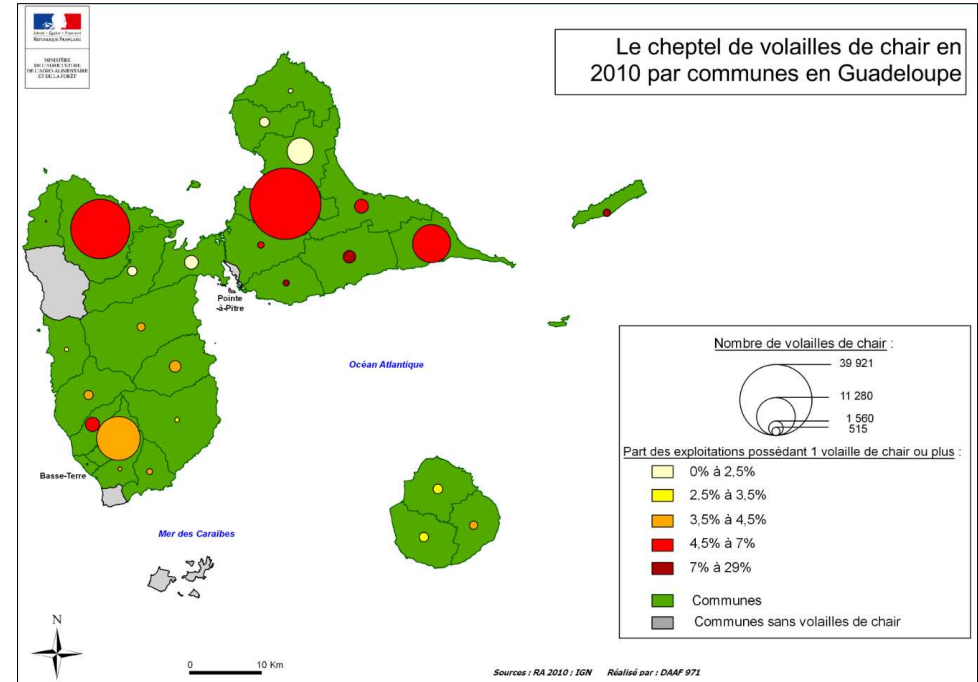
- Abattage porcs : + 30 % depuis 2010
- Abattage bovins : - 23 % depuis 2010
- Abattage ovins-caprins : - 50 % depuis 2010
- Total toutes espèces

Guadeloupe	Tonnage 2010	Tonnage 2017	%
Porcs	1171,8	1521,4	30%
Bovins	1988,7	1522,6	-23%
Ovins-caprins	11,1	5,5	-50%
Toutes espèces	3171,6	3056,9	-4%



Les élevages de volailles en Guadeloupe

- Nombre d'élevages :
 - 2017 (données SALIM) :
 - 83 élevages détenant plus de 250 volailles
 - 2010 (données RA 2010) :
 - 473 élevages (pour 261 557 volailles)
 - Plus de 100 volailles : 79



→ Les priorités sanitaires

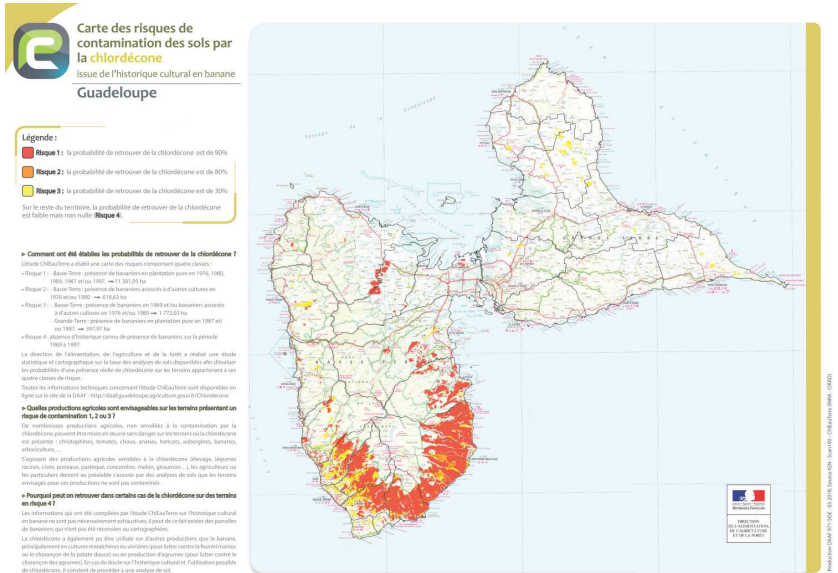
1. La chlordécone

2. Les dangers sanitaires en santé animale

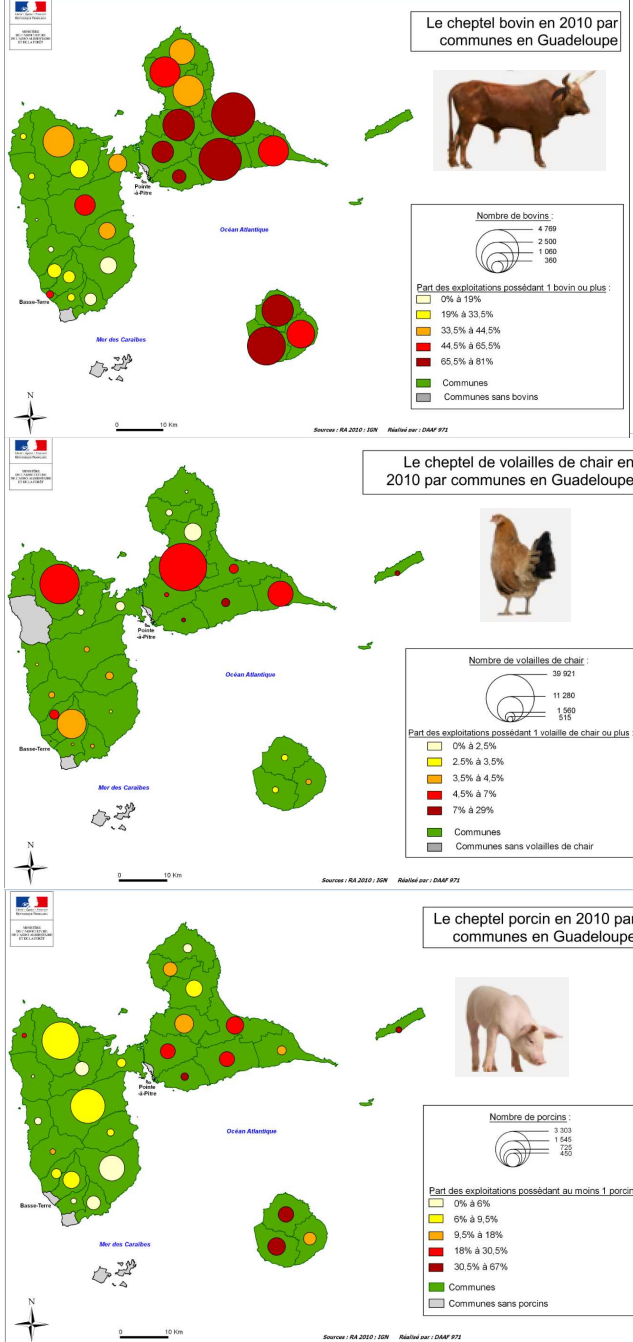
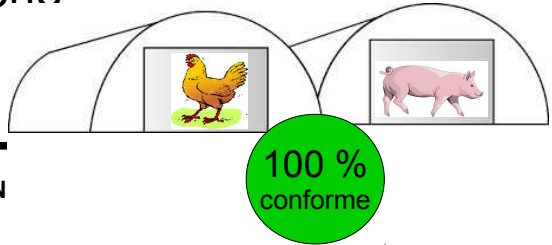
- Les dangers sanitaires en santé animale
- La rage : un danger sanitaire pour tous les mammifères
- Les dangers sanitaires pour les ruminants
- Les dangers sanitaires pour les porcs
- Les dangers sanitaires pour les volailles
- Les dangers sanitaires pour les équidés

→ Animaux d'élevage : rappel

- Des **cheptels** (bovins, volailles, porcs) situés **très majoritairement en dehors des zones à risque**



- Des **élevages professionnels de volailles et de porcs** essentiellement en bâtiments avec de la nourriture importée, donc à l'abri de la chlordécone

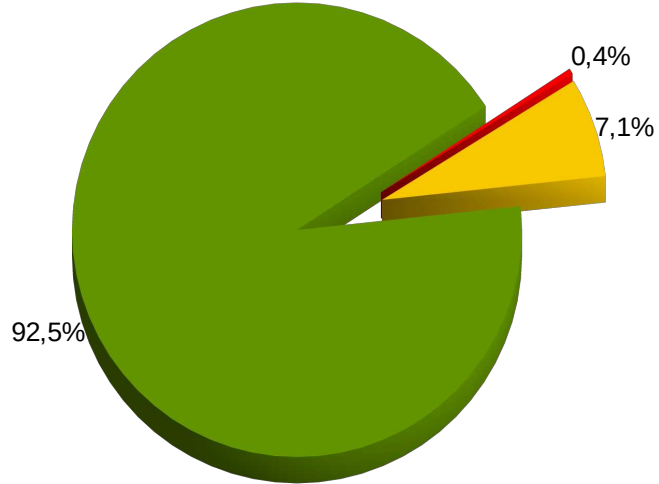


→ Animaux d'élevage : la viande bovine



Teneur en chlordécone de la viande bovine Plan de surveillance 2017 (animaux tout-venant)

507 prélèvements réalisés à l'abattoir du Moule



- Conforme : absence de chlordécone ou $<3 \mu\text{g/kg}$ → 469
- Conforme : présence mais teneur inférieure à la limite maximale de résidus autorisée → 36
- Non conforme : dépassement de la LMR → 2

99,6%
conforme

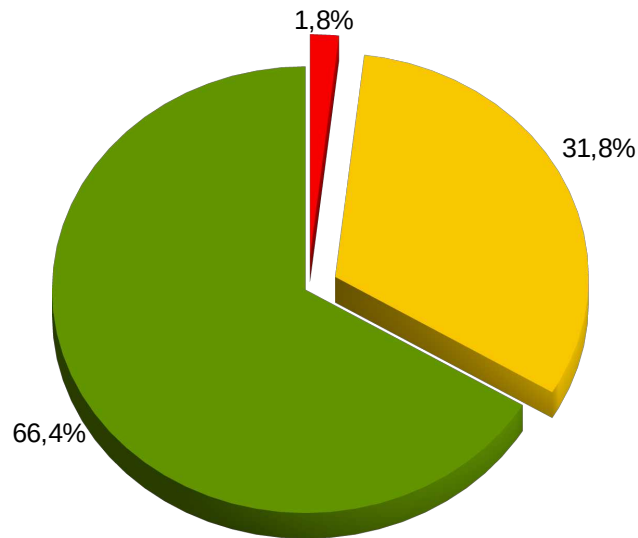


→ Animaux d'élevage : la viande bovine



Teneur en chlordécone de la viande bovine Plan de contrôle 2017 (animaux provenant d'élevages à risque)

327 prélèvements réalisés à l'abattoir du Moule



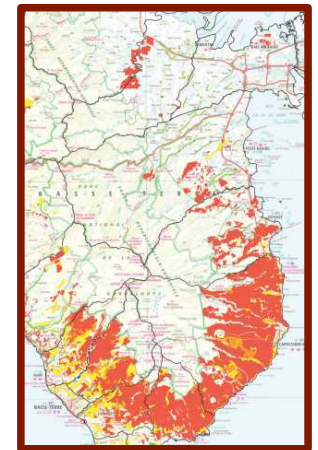
■ Conforme : absence de chlordécone ou $<3 \mu\text{g/kg}$ → 217

■ Conforme : présence mais teneur inférieure à la limite maximale de résidus autorisée → 104

■ Non conforme : dépassement de la LMR → 6

98,2%
conforme

- Le plan de contrôle concerne les animaux d'élevages identifiés comme à risque qui sont testés systématiquement.
- Les animaux font l'objet d'une analyse libératoire ce qui veut dire que seules les carcasses conformes sont mises sur le marché.
- Les carcasses non conformes sont détruites (6 en 2017).



→ Les dangers sanitaires en santé animale

Qu'est-ce qu'un danger sanitaire ?

Article L 201-1 du code rural et de la pêche maritime :

Les dangers « de nature à porter atteinte à la santé des animaux et des végétaux ou à la sécurité sanitaire des aliments et les maladies d'origine animale ou végétale qui sont transmissibles à l'homme »

→ conséquences économiques ou sur la santé humaine.

Classement des dangers sanitaires : 3 catégories

1. Première catégorie (DS1) : ce sont les dangers pouvant :

- soit, **porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des animaux** à l'état sauvage ou domestique (rage, tuberculose...)
- Soit, **mettre gravement en cause**, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, **les capacités de production d'une filière animale** (fièvre aphteuse, pestes porcines...)
→ Ils requièrent, **dans un but d'intérêt général**, des **mesures obligatoires de prévention, de surveillance ou de lutte**

2. Dangers sanitaires de deuxième catégorie (DS2) : autres dangers pour lesquels il peut être nécessaire, **dans un but d'intérêt collectif**, de mettre en œuvre des **mesures de prévention, de surveillance ou de lutte** :

- soit **définies par l'autorité administrative** (ornithose-psittacose...)
- soit **sur proposition des professionnels** dans le cadre d'un programme volontaire collectif approuvé

3. Dangers sanitaires de troisième catégorie (DS3) : autres dangers pour lesquels les mesures de prévention, de surveillance ou de lutte relèvent de l'**initiative privée**.

Qui décide la catégorisation des dangers sanitaires ?

- La liste des DS1 et des DS2 est définie par arrêté ministériel après **avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale** sur la base d'une **évaluation de l'ANSES** et de l'analyse de tout autre élément pertinent, notamment d'ordre économique
- Pour les DS2, l'arrêté précise les régions dans lesquelles ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'un programme collectif volontaire approuvé.
- Listes des DS1 et DS2 actuellement définies par : ***arrêté du 29 juillet 2013*** *relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales*

Différents modes de gestion

- x mise en œuvre de plans d'urgence (certains dangers de catégorie 1)
- x mesures de prévention, de surveillance et/ou de lutte obligatoire (dangers de catégorie 1 et certains dangers de catégorie 2)
- x mise en œuvre de programme collectif volontaire de prévention de surveillance et/ou de lutte approuvés par le ministre chargé de l'agriculture (certains dangers de catégorie 2)
- x mise en place d'un réseau de surveillance
- x Dans chaque région, un **schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires** précise le mode de gestion adopté pour chacun des dangers sanitaires et les acteurs concernés dans la mise en œuvre

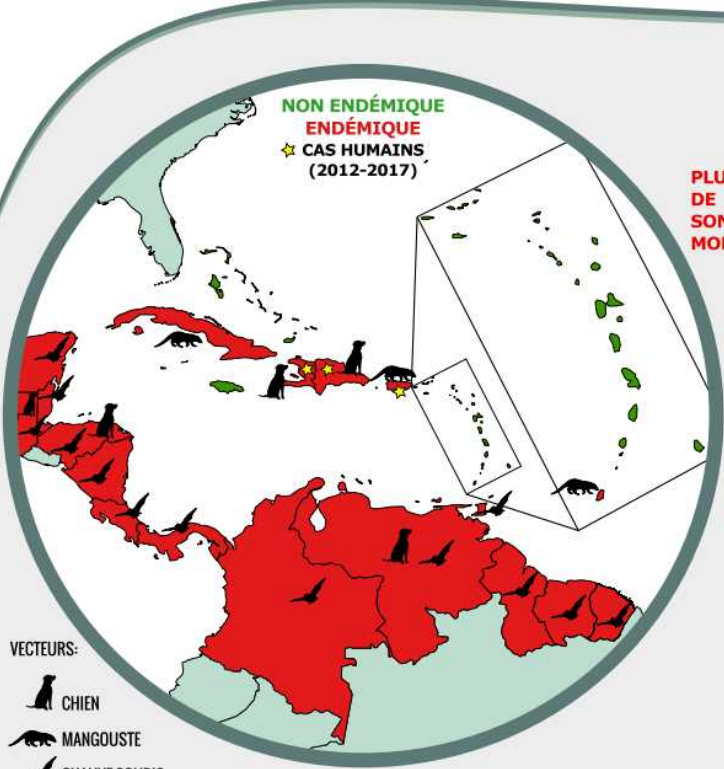
→ La rage : un danger sanitaire pour tous les mammifères



RAGE

UNE MENACE TOUJOURS D'ACTUALITÉ





NON ENDÉMIQUE
ENDÉMIQUE
★ CAS HUMAINS (2012-2017)

VECTEURS:

- CHEN
- MANGOSTE
- CHAUVE-SOURIS



PLUS DE 95% DES CAS DE RAGE HUMAINE SONT DUS À UNE MORSURE DE CHIEN



UNE FOIS LES PREMIERS SYMPTÔMES APPARUS, LA RAGE EST PRESQUE TOUJOURS MORTELLE



LA RAGE TUE UNE PERSONNE TOUTES LES 9 MIN DANS LE MONDE

— Vous voyagez ? Ne rapportez pas la rage ! —



SI VOUS VOYAGEZ AVEC VOTRE ANIMAL, CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE AU MOINS QUATRE MOIS AVANT LE DÉPART



LA PLUPART DES CAS DE RAGE DANS LES PAYS INDEMNES VIENNENT DE MOUVEMENTS D'ANIMAUX INFECTÉS

— Mieux vaut prévenir que guérir ! —



LA RAGE PEUT ÊTRE ÉVITÉE À 100% GRÂCE À LA VACCINATION





➤ www.caribvet.net < YouTube facebook < <https://rabiesalliance.org/> ➤ Rage : Zéro cas d'ici 2030

→ Dangers sanitaires en élevage de ruminants

→ Les dangers sanitaires d'intérêt susceptibles d'être introduits en Guadeloupe

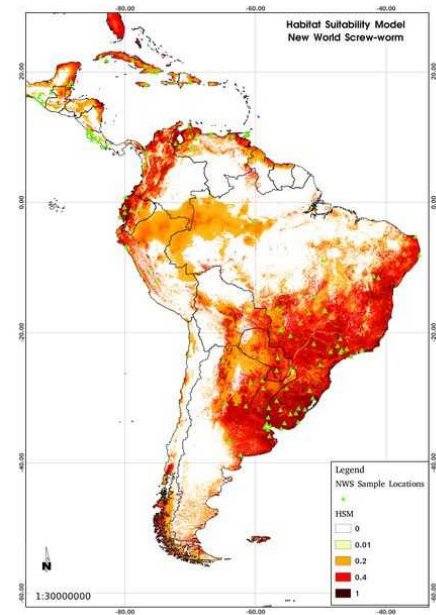
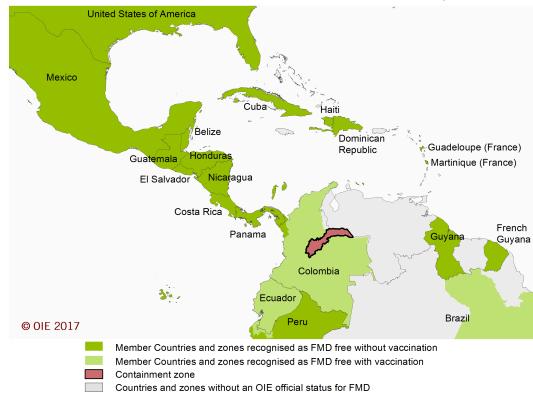
Tableau 8 : Liste finale des dangers d'intérêt retenus susceptibles d'être introduits en Guadeloupe

Danger sanitaire	Maladie	Nature du danger
<i>Cochliomyia hominivorax</i>	Myiase (lucilie bouchère)	Parasite (insecte diptère)
Virus de la fièvre aphteuse (FA)	Fièvre aphteuse	Virus

Selon la méthodologie définie par le GT, la hiérarchisation n'est réalisée qu'à partir du moment où au moins trois DS ont été sélectionnés.
Il n'y aura donc pas de notation ni de hiérarchisation des DS susceptibles d'être introduits en Guadeloupe.

CENTRAL AMERICA: OIE Member Countries' official FMD status map

Last update December 2017



→ Dangers sanitaires en élevage de ruminants

→ Les dangers sanitaires présents en Guadeloupe hiérarchisés par l'ANSES

Tableau 19 : Tableau de hiérarchisation des neuf dangers sanitaires d'intérêt pour les ruminants, présents en Guadeloupe, selon la note finale pour chaque danger sanitaire (notation avec pondération des domaines de critères)

Note finale sur 70, en précisant l'indice d'incertitude (ii) modal.

			Avis de l'Anses	
			Saisine n° 2017-SA-0251	
Rang	Dangers sanitaires d'intérêt	Note finale (sur 70)	Indice d'incertitude (ii)*	
1	<i>Dermatophilus congolensis</i>	32,8	3	
2	<i>Amblyomma variegatum</i>	32,7	3	
3	Strongles digestifs	32,1	2	
4	<i>Ehrlichia ruminantium</i>	30,9	1	
5	<i>Rhipicephalus microplus</i>	30,5	3	
6	<i>Babesia</i> spp	29,1	1	
7	Virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO)	27,6	1	
8	<i>Leptospira interrogans</i> sensu lato	27,3	3	
9	<i>Anaplasma marginale</i>	26,3	3**	

* Indice d'incertitude : 1 = faible, 2 = moyen ; 3 = élevé

** distribution bimodale des ii (3,1), la valeur de l'ii modal la plus élevée a été conservée.



Nota : Absence de données sur certaines maladies (IBR, ecthyma contagieux...) qui n'ont pu être hiérarchisées

→ Dangers sanitaires en élevage de porcs

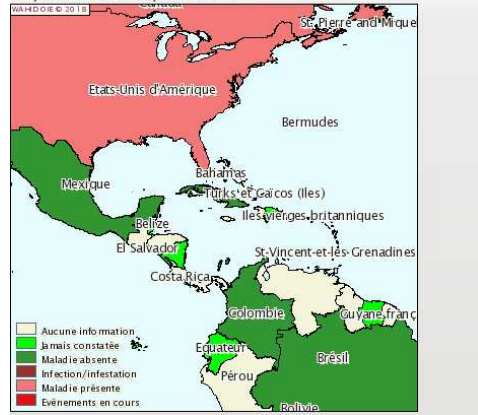
→ Plusieurs dangers sanitaires de catégorie 1 présents dans l'environnement caraïbe :

- Peste porcine classique
- Maladie d'Aujeszky
- Gastro-entérite transmissible
- Fièvre aphteuse...



Cartes de distribution des maladies: [Gastro-entérite transmissible](#)

Cliquez sur la carte pour la recentrer



Cartes de distribution des maladies: Peste porcine classique

Cliquez sur la carte pour la recentrer



Cartes de distribution des maladies: Maladie d'Aujeszky

Cliquez sur la carte pour la recentrer



Disease distribution maps: [Foot and mouth disease](#)

Click on the map to recentre it



→ Pas de données sérologiques concernant la Guadeloupe

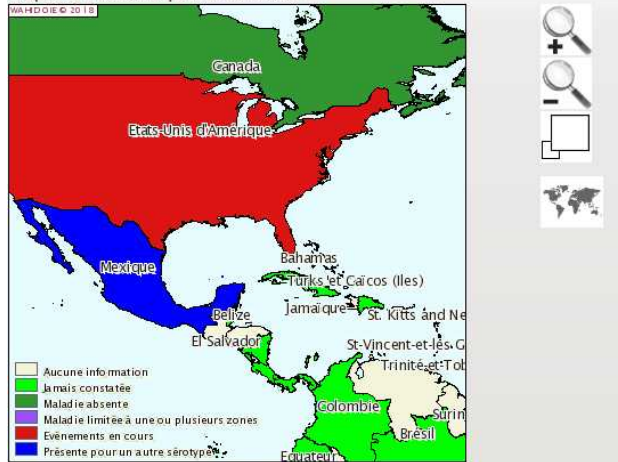


→ Dangers sanitaires en élevage de volailles

→ Plusieurs dangers sanitaires de catégorie 1 présents dans l'environnement caraïbe :

- Influenza aviaire hautement pathogène
- Maladie de Newcastle...

Cartes de distribution des maladies: Influenza aviaire hautement pathogène
Cliquez sur la carte pour la recentrer



Cartes de distribution des maladies: Maladie de Newcastle
Cliquez sur la carte pour la recentrer



→ Présence de salmonelloses aviaires en Guadeloupe : Salmonella Infantis (DS1)

Autres sérotypes (DS2) : Javiana, Tennessee, Havana, Indiana, Othmarschen, Braenderup, HM DA, Norwich, Livingstone, Kottbus, Saintpaul, Newport, Arechavalata, Berta, Brandenburg

→ Dangers sanitaires pour les équidés

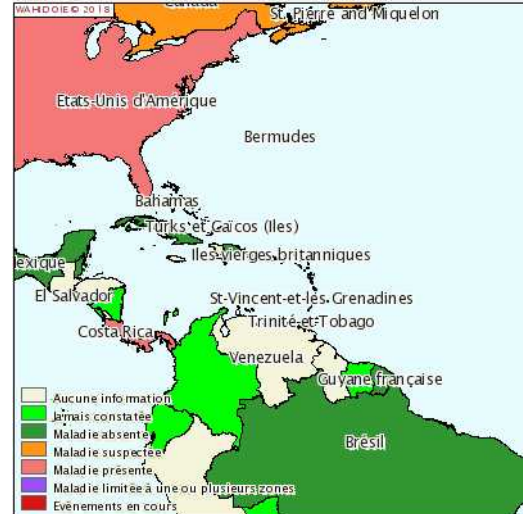
→ Plusieurs dangers sanitaires de catégorie 1 présents dans l'environnement caraïbe :

- West nile
- Encéphalomyélite équine
- Anémie infectieuse des équidés...



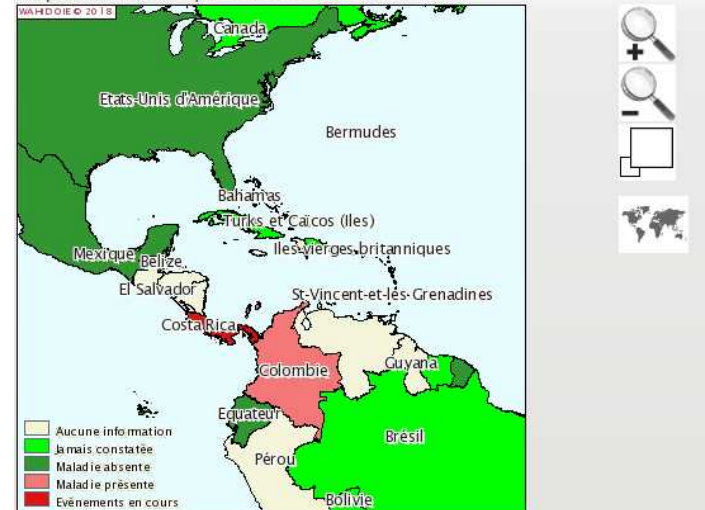
Cartes de distribution des maladies: **Fièvre de West Nile**

Cliquez sur la carte pour la recentrer



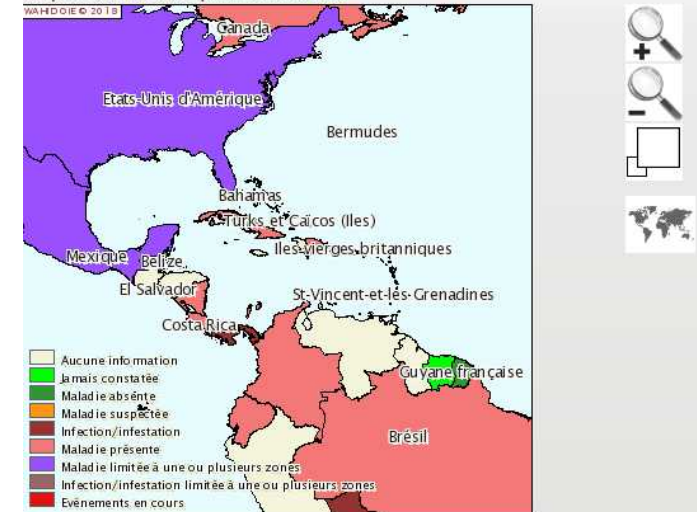
Cartes de distribution des maladies: **Encéphalomyélite équine vénézuélienne**

Cliquez sur la carte pour la recentrer



Cartes de distribution des maladies: **Anémie infectieuse des équidés**

Cliquez sur la carte pour la recentrer



La gouvernance sanitaire

Niveau national :

→ Le **Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale** est consulté sur les orientations de la politique sanitaire animale et végétale et sur les projets de mesure réglementaire ou toute autre question relative à la santé et à la protection des animaux et des végétaux.

Niveau régional :

→ Le **Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale** est chargé d'émettre un avis sur le **schéma sanitaire régional** et les éventuels plans de lutte volontaire envers des dangers sanitaires impactant les animaux, les végétaux et leurs filières. Il peut également être consulté sur tout sujet relatif à la santé et à la protection des animaux et des végétaux.

⇒ une réunion est prévue d'ici cet été

Le dispositif de surveillance

→ **Le réseau vétérinaire :**

- 20 cabinets regroupant 65 vétérinaires, à clientèle canine majoritairement ;
- Une dizaine de vétérinaires sanitaires intervenant en filières bovine, ovine, caprine, volaille, porcine et équine, concernés par le programme de formation continue (2 modules tous les 5 ans, 1 seule pour les équins)
- 1 vétérinaire mandaté par l'administration pour la filière apicole
- Pas de groupement technique vétérinaire (GTV)

→ **Les services d'inspection en abattoir** (Moule, Marie-Galante)

→ **Surveillance annuelle West Nile avec le CIRAD**

→ **Projet de surveillance sérologique en abattoir** (appel à volontaire)

La formation des vétérinaires

- 2014 : « Les pestes porcines »
- 2015 : « La rage »
- 2016 : « Le vétérinaire sanitaire au cœur de la surveillance épidémiologique » - 27 vétérinaires présents
- 2017 : « Zoonoses » - 27 vétérinaires présents
- 2018 : « Pharmacie vétérinaire »

ECOANTIBIO 2



- Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire 2017- 2021, sous une approche « *One health, Une seule santé* »
- Davantage orienté que le précédent sur les mesures incitatives que réglementaires : 4 axes pour 20 actions
 - 1) Développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs
 - 2) Communiquer et former sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des AB et sur les moyens de maîtrise des maladies infectieuses
 - 3) Mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux AB, ainsi que des outils pour leur prescription et administration responsables
 - 4) S'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international

ECOANTIBIO 2



- Constitution d'un réseau pilote de vétérinaires régionaux référents en antibiothérapie (4 régions pilotes)
- Un site Internet (<http://www.antibio-ref.fr>) doté d'un Forum accessible à tous les vétérinaires praticiens par leur n° d'ordre
- Organisation d'un colloque régional « Ecoantibio/lutte contre l'ABrésistance/usage prudent et responsable des AB » dans cette période de 5 ans
- Programme national de contrôles officiels du respect des règles de prescription, de délivrance et d'administration des AB

BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES

- Arrêté du 8 février 2016 → renforcement de la biosécurité chez tous les détenteurs de volailles commerciaux sans distinction de seuil
- Mesures s'appliquant sans préjudice de la réglementation relative aux plans de lutte contre les salmonelles (structurelles et fonctionnelles)
- Impose l'élaboration et l'application d'un **plan de biosécurité** fondé sur une analyse de risque liée au contexte spécifique de chaque exploitation
- Recours possible aux GBP pour son élaboration
- Implique la **formation préalable** des éleveurs et des inspecteurs
- **Mise en place progressive** des plans de biosécurité (contrôles officiels menés en métropole à visée pédagogique jusque fin 2016)

BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES

En Guadeloupe :

- Etat d'avancement des formations :
 - ✗ Formation des agents DAAF en octobre 2017
 - ✗ Formation technicien de la Chambre d'agriculture début 2018
 - ✗ Mise en place de formation à l'attention des leveurs prochainement par la CA
- Mise en place d'inspections pédagogiques en 2018, sur une période de 3 ans (1/3 des élevages/an)
- Suites administratives modérées sur cette période pour une mise en place progressive des plans de biosécurité avec l'adhésion des professionnels



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un **élevage professionnel**.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger** votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ **Protéger** et entreposer la **litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

! Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Je vous remercie pour votre attention

